



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

vaccinations

Question écrite n° 103537

Texte de la question

M. Philippe Vitel attire l'attention de Mme la ministre des affaires sociales et de la santé sur les inquiétudes très fortes soulevées par le projet de rendre obligatoire le vaccin 6 en 1, notamment en ce qui concerne ses effets sur la santé des très jeunes enfants. Ainsi, il semblait que le vaccin DTP utilisé depuis des décennies avait fait ses preuves. Par contre, le vaccin contre l'hépatite B subit beaucoup de critiques et provoquerait, procès gagnés à l'appui, des maladies très graves et irréversibles (sclérose en plaques, cancers...). Il partage le souci des professionnels de santé infantile. Il prend acte que la communauté médicale internationale s'interroge sérieusement concernant l'intérêt sanitaire du vaccin 6 en 1. Il lui demande de bien vouloir, le cas échéant, exposer les éléments scientifiques et médicaux qui lui permettent de démontrer formellement l'intérêt sanitaire pour la population française à abandonner la production du vaccin DTP au profit du vaccin 6 en 1 ; il lui demande de prendre les plus grandes mesures de sécurité en ce qui concerne le lancement de tout nouveau vaccin.

Données clés

Auteur : [M. Philippe Vitel](#)

Circonscription : Var (2^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 103537

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : Affaires sociales et santé

Ministère attributaire : Solidarités et santé

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [21 mars 2017](#), page 2274